

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Tintolav Bel Pell
Code des commerces : A70-060
Ligne de produits: Tintolav

UFI: QRM0-C0MX-600E-TXMR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Spray pour le traitement des cuirs et fourrures

Secteurs d'utilisation:

Fabrication industrielle (tous types)[SU3], Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Tintolav s.r.l. - Via M. D' Antona 7 - 10028 Trofarello (TO) Tel. 011/649.68.27 Fax 011/649.67.42

Email: info@tintolav.com - Sito internet: www.tintolav.com

Email tecnico competente: a.conedera@tintolav.com

Contact nationaux: FR: numéro ORFILA (INRS):

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+ 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 - 7 jours sur 7

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS02, GHS07, GHS09

Code(s) des classes et catégories de danger:

Flam. Aerosol 1, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2

Code(s) des mentions de danger:

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Aérosol qui s'enflamme facilement, même à basse température, risque d'incendie

Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer

plus de 24 heures ; si porté pour entrer en contact avec la peau, provoque l'inflammation remarquable avec l'érythème ou l'oedème

Attention : l'inhalation des vapeurs peut provoquer la somnolence et les vertiges.

Le produit est dangereux pour l'environnement car il est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme

L'inhalation répétée des vapeurs peut provoquer la somnolence et les vertiges.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peuvent être projetés à une distance avec la violence et peuvent être vérifiés un mécanisme dangereux de la diffusion du feu.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:



Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:

GHS02, GHS07, GHS09 - Danger

Code(s) des mentions de danger:

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:

non applicable

Mentions de mise en garde:

Prévention

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 - Éviter de respirer les aérosols.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et nationale.

Contient:

n-heptane, Propane, Benzène, Mono-C10-13, Dérivés Alkyles, Résidus de Distillation

Teneur en COV prêt à l'emploi: 83,00 %

UFI: QRM0-C0MX-600E-TXMR

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Note C - Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

| Substance | Concentration[w/w] | Classification | Index | CAS | EINECS | REACH |
|---|------------------------|---|--------------|------------|-----------|-------------------------------|
| n-heptane Note: C | >= 50 < 75% | Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 | 601-008-00-2 | 142-82-5 | 205-563-8 | NR |
| Propane | >= 15 < 25% | Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas, H280 | 601-003-00-5 | 74-98-6 | 200-827-9 | NR |
| Benzène, Mono-C10-13, Dérivés Alkyles, Résidus de Distillation | >= 1 < 5% | Asp. Tox. 1, H304 | ND | 84961-70-6 | 284-660-7 | 01-2119485 843-26-000 8 |

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Enlever immédiatement les vêtements souillés.

Laver immédiatement avec l'eau courante abondante et savonner par la suite les secteurs du corps qui sont venus pour entrer en contact avec le produit, même si seulement soupçonneux.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,

Ne pas employer les baisses pour les yeux ou les onguents d'aucunen sorte devant la visite ou le conseil de l'oculiste.

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

CO2 ou extincteur a poudre.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau directs

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peuvent être projetés à une distance avec la violence et peuvent être vérifient un mécanisme dangereux de la diffusion du feu.

Produit sous pression dans le récipient métallique hermétique (barres maximum d'essai de pression 15). Pour refroidir les récipients avec de l'eau nebulized essayant de les enlever du feu. Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peut venir projeté à la distance avec la violence (protéger la tête avec un casque emergency).

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Enlever de la zone environnante se rappelant que les probables chauffages pourraient projeter la bouteille à une distance remarquable

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Donné à l'herméticité de la bouteille d'aérosol, il est quelque peu improbable que puisse être le rejet considérable.

Cependant au cas où un certain récipient supportait tel endommager pour provoquer une perte, isoler la bouteille dans l'issue la portant à l'air ouvert ou la couvrant de matériel inerte et non combustible (es. le sable, la terre, la vermiculite) et ayant l'astuce évitent chaque foyer d'allumage qui pourrait impliquer un risque d'incendie sérieux.

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes.
Informeer les autorités compétentes.
Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:
Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.
Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination.

6.3.2 Pour le nettoyage:
Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:
Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Faire attention maximum dans la manipulation du produit. Éviter les coups ou les frottages.
Ne pas employer sur la grande surface dans les endroits habités.
Pendant le travail ne pas fumer.
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.
Les vapeurs sont plus lourdes d'air et peuvent être écartées sur la terre et formant les mélanges explosifs avec l'air.
Empêcher la formation des concentrations inflammables ou explosives dans l'air.
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
Pas trou ou brûlure pas même après l'utilisation. Pas jet sur des flammes ou des corps incandescents. Employer dans les zones suffisamment aérées.
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.
Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.
Récipient sous pression. Conserver dans les endroits aérés, dans les paquets originaux, protégés contre des sources de chaleur et contre les faisceaux solaires.
Maintenir les récipients toujours très fermés.
Conserver toujours dans les endroits très aérés.
Ne pas fermer le récipient jamais hermétiquement, laissent toujours une possibilité de fuite.
Maintenir lointain des flammes, de l'étincelle et des sources libres de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):
Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

Fabrication industrielle (tous types):

Manipulez-les avec une extrême prudence. Conserver dans un endroit bien aéré, loin des sources de chaleur.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Liés aux substances contenues :

n-heptane :

TLV : 400 ppm en tant que TWA 500 ppm en tant que STEL (ACGIH 2004).

MAK : 500 ppm 2100 mg/m³ Catégorie de limitation de crête : I (1) ; Groupe à risque de grossesse : D ; (DFG 2006).

Propane:

TLV : (Gaz d'hydrocarbures aliphatiques) 1000 ppm en tant que TWA ; (ACGIH 2005).

ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012).

TWA : 1000 ppm 8 heure(s).

NIOSH REL (États-Unis, 1/2013).

TWA : 1800 mg/m³ 10 heure(s).

TWA : 1000 ppm 10 heure (s).

OSHA PEL (États-Unis, 6/2010).

TWA : 1800 mg/m³ 8 heure(s).

TWA : 1000 ppm 8 heure(s).

OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).

TWA : 1800 mg/m³ 8 heure(s).

TWA : 1000 ppm 8 heure (s)

- Substance : Benzène, Mono-C10-13, Dérivés d'alkyle, Résidus de distillation

PNEC

Eau douce = 0,000075 (mg/l)

Sédiments Eau douce = 1761 (mg / kg / Sédiments)

Eau de mer = 1761 (mg/l)

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés :

Utilisations industrielles :

Pas de contrôle spécifique prévu

Utilisations professionnelles :

Pas de contrôles spécifiques à prévoir

Mesures de protection individuelle :

a) Protection des yeux/du visage
Porter un masque

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être vérifiés avant utilisation. Utiliser une technique adapté pour enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact cutané avec ce produit Éliminer les gants contaminés après utilisation conformément à législation en vigueur et bonnes pratiques de laboratoire. Lavez et séchez vos mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux exigences de la directive UE 89/686 / CEE e les normes EN 374 qui en résultent.

Contact complet

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimale : 0,11 mm

temps de percée : 480 min

Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité qui varient d'un fabricant à l'autre.

Pour le choix du type de gants à utiliser, consulter le fournisseur/fabricant des gants.

Respectez les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur des gants.

ii) Autre

Lors de la manipulation du produit pur, porter des vêtements de protection intégrale de la peau.

Utilisez de préférence des vêtements en coton antistatique

c) Protection respiratoire

Opérer dans des environnements suffisamment aérés en évitant d'inhaler le produit.

d) Risques thermiques

Aucun danger à signaler

Contrôles de l'exposition environnementale :

Liés aux substances contenues :

n-heptane :

NE PAS jeter à l'égout.

RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés physiques et chimiques | Valeur | Méthode de détermination |
|---|--------------------------------|--------------------------|
| Aspect | aérosol | |
| Couleur | liquide incolore sous pression | |
| Odeur | caractéristique | |
| Seuil olfactif | ne s'applique pas | |
| pH | caractéristique | |
| Point de fusion/point de congélation | < -100 °C (liquid gas) | |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | > -42 °C (liquid gas) | |
| Point d'éclair | < -80 °C (liquid gas) | ASTM D92 |
| Taux d'évaporation | ne s'applique pas | |
| Inflammabilité (solide, gaz) | inflammable | |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | 9,5% vol / 1,8% vol | |
| Pression de vapeur | 3,2 bar | |
| Densité de vapeur | > 2 | |
| Densité relative | indéfini | |
| Solubilité | nas pertinent | |
| Solubilité dans l'eau | nas pertinent | |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | nas pertinent | |
| Température d'auto-inflammabilité | > 400 °C | |
| Température de décomposition | nas pertinent | |
| Viscosité | nas pertinent | |

| Propriétés physiques et chimiques | Valeur | Méthode de détermination |
|------------------------------------|--|--------------------------|
| Propriétés explosives | Peut éclater sous l'effet de la chaleur. | |
| Propriétés comburantes | non-oxydants | |
| Volume de récipient | 800 ml | |
| Volume du produit | 600 ml | |
| Pression à 20°C | 3,2 bar | |
| Pression de déformation | 16,5 bar | |
| Pression d'éclatement du réservoir | 18 bar | |
| Point d'éclair de la phase liquide | < 21 °C | |
| Inflammabilité de propulseur | < 0 °C | |

9.2. Autres informations

Teneur en COV prêt à l'emploi: 83,00 %

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Éviter le chauffage du produit, pourrait éclater.

Éviter le contact avec les substances brûlantes. Le produit peut être enflammé. chaleur, les flammes nues, des étincelles ou des surfaces chaudes.

Le produit d'aérosol est stable pendant une période avancée de 36 mois et en conditions normales du stockage ne peut pas se produire des réactions dangereuses parce que le récipient est jugé presque hermétique.

Afin d'éviter que le métal du récipient peut être détérioré, prise lointaine des produits à la réaction acide ou de base. Attention à la chaleur dans les températures avancées à 50°C peut causer une augmentation de la pression à l'intérieur de du récipient et peut arriver à la déformation de la bouteille jusqu'à l'explosion.

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec des acides minéraux oxydants, peroxydes organiques, peroxydes organiques de l'eau.

Il peut s'enflammer pour entrer en contact avec des acides minéraux oxydants, les nitrures organiques, les peroxydes et le peroxydes de l'eau, agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE (mélange) oral = ∞
ATE (mélange) cutané = ∞
ATE (mélange) inhaler =

- a) toxicité aiguë : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (b) corrosion cutanée/irritation cutanée : Le produit, s'il est mis en contact avec la peau, provoque une inflammation importante avec érythème, croûtes ou œdème.
- (c) lésions oculaires graves/irritation oculaire : En cas de contact avec les yeux, le produit provoque une irritation importante qui peut durer plus de 24 heures.
- (d) sensibilisation respiratoire ou cutanée : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (e) mutagénicité sur les cellules germinales : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (f) cancérogénicité : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique : Attention : l'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
- (i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (j) danger par aspiration : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Liés aux substances contenues :

n-heptane :

VOIES D'EXPOSITION: La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses vapeurs et par ingestion.

RISQUE D'INHALATION: Une contamination dangereuse de l'air sera atteinte assez lentement lors de l'évaporation de cette substance à 20°C.

EFFETS DES EXPOSITIONS DE COURTE DUREE: La substance est irritante pour les yeux et la peau. La vapeur est irritante pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Si le liquide est avalé, l'aspiration dans les poumons peut entraîner une pneumonie chimique. La substance peut avoir des effets sur le système nerveux central

EFFETS DES EXPOSITIONS RÉPÉTÉES OU DE LONGUE DURÉE : Le liquide dégraisse la peau. La substance peut avoir des effets sur le foie, entraînant une altération des fonctions

RISQUES AIGUS / SYMPTMES

INHALATION Engourdissement. Mal de crâne.

PEAU Peau sèche.

YEUX Rougeur. Mal.

INGESTION Crampes abdominales. Sensation de brûlure. La nausée. Il vomit.

N O T E L'odeur est un avertissement insuffisant de dépassement de la limite d'exposition.

Propane:

CL50 Inhalation (rat) de vapeur/poussière/aérosol/fumée (mg/1/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 410000

Benzène, mono-C10-13, dérivés alkylés, résidus de distillation :

DL50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) > 2000

DL50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) > 2000

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Liés aux substances contenues :

n-heptane :

La substance est toxique pour les organismes aquatiques. Il peut y avoir une bioaccumulation de ce produit chimique dans les poissons. Il est fortement déconseillé de rejeter cette substance dans l'environnement.

Propane:

C(E) L50 (mg/l) = 7,71

Benzène, Mono-C10-13, Dérivés alkylés, Résidus de distillation :

C(E) L50 (mg/l) = 100

Le produit est dangereux pour l'environnement car il est toxique pour les organismes aquatiques suite à une exposition aiguë.

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Liés aux substances contenues :

n-heptane :

Se biodégrade à 62 % après 192 heures à 13°C.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucun ingrédient PBT/vPvB est présent

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucunes données disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le résiduel doit être débarassé à l'égard des normes imposées livrant les récipients vides à une société autorisée et équipé afin de manipuler en sécurité les récipients pressurisés contenant les liquides résiduels et les gaz inflammables. Le récipient vide chauffé à la température plus de 70°C peut éclater

Récupérer si possible. Envoyer aux systèmes d'obtention débarassé autorisée ou a incinération en conditions

commandées. Actionner en accord aix dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: 1950

ADR exemption parce que en conformité avec les caractéristiques suivantes:

Emballages combinés: emballage intérieur 1 L colis 30 Kg

Emballage intérieurs placés sur des bacs a housse rétractable outer ectensible: emballage intérieur 1 L colis 20 Kg



14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/IMDG: AEROSOL inflammabili

ADR/RID/IMDG: AÉROSOLS inflammables

ICAO-IATA: AEROSOL flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Classe : 2

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Etiquette de danger : Quantités limitées

ADR: Code de restriction dans tunnel : D

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Quantités limitées : 1 L

IMDG - EmS : F-D, S-U

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: --

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ICAO-IATA: Le produit présente un danger pour l'environnement

IMDG: Agent polluant marin : Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

catégorie Seveso:

P3a - AÉROSOLS INFLAMMABLES

E1 - DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:

HP3 - Inflammable

HP4 - Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

HP5 - Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

HP14 - Écotoxique

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16. Autres informations

16.1. Autres informations

Points modifiés par rapport à la version précédente: 1.1. Identificateur de produit, 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées, 2.1. Classification de la substance ou du mélange, 2.2. Éléments d'étiquetage, 2.3. Autres dangers, 3.2 Mélanges, 4.1. Description des premiers secours, 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires, 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage, 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger, 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités, 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s), 8.1. Paramètres de contrôle, 8.2. Contrôles de l'exposition, 9.2. Autres informations, 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008, 12.1. Toxicité, 12.2. Persistance et dégradabilité, 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB, 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien, 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Description du mentions de danger exposé au point 3

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H220 = Gaz extrêmement inflammable.

H280 = Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

Principales références normatives :

Directive 1999/45/ce

Directive 2001/60/ce

Règlement (CE) 1272/2008

Règlement 2010/453/CE de la Commission

* Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus.

Concernant uniquement le produit et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulière.

C'est le devoir de l'utilisateur de s'assurer qu'il s'agit d'une information appropriée et complète au sujet de l'utilisation spécifique prévue.

Cette fiche technique annule et remplace toutes éditions précédentes.